



RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Le Décret 92-158 du 20/02/1992 traite des interventions réalisées par des entreprises extérieures, dans une entreprise utilisatrice. Formation obligatoire pour tout personnel d'entreprises extérieures intervenant sur site industriel, rédacteur ou signataire des documents de travail (plans de prévention, autorisation de travail, permis complémentaires).

OBJECTIFS

- ◆ Connaître le cadre réglementaire, les rôles et responsabilités.
- ◆ Comprendre et appliquer les obligations réglementaires de l'encadrement et les règles contractuelles du MASE MEDITERRANEE GIPHISE.
- ◆ Savoir évaluer les risques de l'entreprise utilisatrice, comme ceux des entreprises extérieures en co-activité, proposer et mettre en œuvre les actions de prévention qui en découlent.

PROGRAMME:

◆ INTRODUCTION/OBJECTIFS

- * Tour de table
- * Objectifs de la formation
- * Quiz
- * Sommaire

◆ CONTEXTE DE LA PREVENTION

- * Définitions
- * statistiques et indicateurs
- * Origines des accidents
- * Démarche d'amélioration
- * Acteurs de la prévention

◆ LE CADRE REGLEMENTAIRE

- * Principes de l'organisation du droit en France
- * Obligations de l'employeur
- * Obligations du salarié
- * Responsabilités

◆ DE L'ANALYSE DES RISQUES AUX MESURES PREVENTIVES

- * Règles générales de prévention sur site MASE MEDITERRANEE GIPHISE
- * Evaluation des risques :
 - Travaux dangereux
 - Santé au travail
 - Environnement
- * Plan de prévention / documents de travail

◆ ETUDE DE CAS SUR MAQUETTE NUMERIQUE

- * Exercice en groupes d'évaluation des risques professionnels et de risques de co-activité, sur la base d'exemples de documents utilisés sur sites GIES :
 - Réalisation de l'analyse des risques liée aux interventions
 - Etablissement de l'autorisation de travail associée
- * Correction commentée en commun.

◆ TEST DE CONTROLE

- * Questions tirées de la base de questions MASE MEDITERRANEE GIPHISE, questions éliminatoires

METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :

- ◆ Formateur habilité GIES Niveau 2
- ◆ Méthode participative: échanges d'expériences entre formateur et stagiaires, outils pédagogiques interactifs avec vidéo projection du diaporama powerpoint GIES et étude de cas basée sur maquette numérique interactive GIES.

PUBLIC CONCERNE :

Tout personnel (responsable, cadre technico-commercial, chef d'équipe, de chantier) intervenant sur site industriel et ayant les pouvoirs et latitudes nécessaires à la signature des documents de travail d'entreprise extérieure (plan de prévention, autorisation de travail, permis).

DUREE DE LA FORMATION : 2 jours (14 heures)

PRE-REQUIS:

- ◆ Posséder le GIES 1 ou GIES 2 en cours de validité.
- ◆ Lire et écrire couramment le français.
- ◆ Lettre d'engagement signée par l'employeur

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 12 personnes (maximum)

EVALUATION - REMARQUES :

- ◆ Cette formation fait l'objet d'une évaluation finale à l'issue de l'étude de cas et du test de contrôle de connaissances par questionnaire GIES avec questions éliminatoires.
- ◆ En cas de réussite à l'évaluation finale une attestation de formation est remise à l'employeur, ainsi que la carte GIES.
- ◆ La validité de la formation est de 4 ans.

MOYENS DE SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.